

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES - ST QUENTIN-EN-YVELINES**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-057 créant l'unité mixte de recherche U 987 et nommant Monsieur Didier BOUHASSIRA directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2014-009 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 et prolongeant Monsieur Didier BOUHASSIRA dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2015-51 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 et prolongeant Monsieur Didier BOUHASSIRA dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-29 renouvelant l'unité mixte de recherche U 987 et prolongeant Monsieur Didier BOUHASSIRA dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** L'unité mixte de recherche U 987 intitulée « Physiopathologie et pharmacologie clinique de la douleur » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2 :** Monsieur Didier BOUHASSIRA est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**

